

# **PASS Logistique**

#### **REGION BRETAGNE**

## Présentation du dispositif

Avec le Pass Logistique, la Région soutient les projets de mutualisation de flux logistiques des entreprises industrielles en participant au financement d'études de faisabilité.

Le dispositif vise à encourager les entreprises à mutualiser leur logistique afin de renforcer leur compétitivité, améliorer le service rendu à leurs clients et réduire les émissions de CO2.

### **Conditions d'attribution**

#### A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Sont éligibles au dispositif les structures voulant mutualiser les flux logistiques de plusieurs industriels : entreprises (chargeurs), associations, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), etc.

## Pour quel projet?

Dépenses concernées

L'aide concerne le financement d'études de faisabilité ayant pour objet la mutualisation des flux logistiques entre 3 entreprises industrielles au minimum.

## Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il?

le montant de la subvention est à déterminer selon la nature et les enjeux du projet.

## Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Le dossier est à retourner à la Région Bretagne:





Direction du développement économique Service des Projets d'Entreprises 283 Avenue du Général Patton CS21101 35711 RENNES CEDEX 7

Email: projets.entreprises@bretagne.bzh

Tel: 02 99 27 12 56

## **Organisme**

#### **REGION BRETAGNE**

• Administration Régionale 283 avenue du Général Patton 35711 RENNES CS 21101

## Fichiers attachés

• <u>Lettre d'intention</u> (16/07/2021 - 31.0 Ko)